

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Janvier 1873.

LE TRAVAIL

DES ENFANTS ET DES FEMMES

DANS LES MANUFACTURES.

Aujourd'hui, l'homme a besoin d'être protégé par la loi contre l'invasion de la machine, car la machine croît en nombre et en perfection, tandis que la population diminue et dégénère. L'homme d'aujourd'hui est attaché à la machine, comme celui du moyen-âge était attaché à la glèbe, et la machine est plus dure, plus inflexible, plus meurtrière que la terre. L'industrie moderne a des exigences qui rappellent celles de l'esclavage antique ; non-seulement elle prend à l'ouvrier son temps, son travail et trop souvent sa santé, mais elle lui prend encore sa femme, sa fille et son enfant, elle les sépare de lui, elle les écrase de fatigue, elle déforme leur corps, leur intelligence et leur cœur.

Il y a là une plaie à guérir, un vaste foyer de corruption à supprimer ; l'œuvre est urgente.

Et comment les nouvelles générations n'en voudraient-elles pas à la société. Avant même de naître, l'enfant a souffert du travail excessif et de toutes les gênes que la fabrique imposait à sa mère ; à peine né, la fabrique lui a pris sa mère, dont elle a tari le lait, ou qu'elle a tenu loin de lui pendant toute la journée ; dès l'âge de dix ans, et souvent plus tôt, il a dû lui-même aller se mettre au service de la fabrique, priver son petit corps du grand air, du soleil et de la liberté de mouvements nécessaire à son développement normal ; il a dû plier ses membres aux exigences tyranniques de son métier. Et dans cette fabrique, qu'a-t-il vu ? Qu'a-t-il entendu ?

Il a entendu vanter la richesse et maudire la pauvreté ; il a vu jalouser et haïr le ri-

che ; il a entendu dénigrer la société, rire de Dieu et de son Église ; il a été habitué, contraint au vice avant d'être capable, avant peut-être d'avoir la conscience de ce qui est bien et de ce qui est mal. C'est un prodige si, à vingt ans, un être ainsi traité n'est pas un homme vicieux, un mécontent, un révolté. Et d'où viendrait son amour pour cette société, qui lui impose ses lois, qui lui demande son sang et la dîme de son travail, après l'avoir laissé torturer, exploiter depuis son enfance ?

Quant aux jeunes filles et aux jeunes femmes que la misère condamne à la vie de la fabrique ou de l'atelier, elles y perdent presque toujours corps et âme ; à vingt ans, il ne leur reste ni assez de courage moral pour être chrétiennes, ni assez de forces physiques pour remplir les devoirs de la maternité.

Il est donc urgent de porter remède à cet abus véritablement effrayant ; l'Assemblée ne l'ignore pas, et c'est à elle, Assemblée chrétienne, qu'il appartient d'accomplir cette œuvre de salut. Elle engage la commission à remettre sur le métier le projet de loi que celle-ci avait présenté ; nous ne l'en blâmons pas, mais nous espérons qu'elle votera rapidement le projet ainsi amendé. Cette loi nouvelle ne sera point parfaite sans doute, mais on la modifiera à mesure que l'expérience en révélera les défauts, on la perfectionnera selon le temps et les circonstances.

Mais, dit-on encore, l'industrie a ses nécessités : les fabriques souffriront des restrictions apportées au travail des femmes et des enfants.

On en disait autant, jadis, en Angleterre, et cependant les lois ont été votées, elles sont exécutées, et l'industrie anglaise n'en est point morte. D'ailleurs, si l'intérêt de l'industrie est digne de considération, celui de la morale, celui des créatures humaines dont il s'agit de protéger la vie, celui de la race qui va diminuant et dégénérant, sont plus sacrés encore.

La loi proposée est, du reste, d'une grande modération ; elle ne demande rien qui

ne soit depuis longtemps en pratique dans les pays les plus florissants. A quoi se réduit-elle, en effet ? Aux trois clauses qui suivent : le travail en atelier est défendu pour les enfants au-dessous de dix ans ; les enfants de dix à treize ans ne peuvent être employés plus de six heures par jour dans les ateliers ; enfin le travail de nuit est interdit pour les femmes.

Il y a longtemps que toutes ces réformes sont réalisées en Angleterre. Mais, dit-on encore, les mœurs seront plus fortes que la loi ; et c'est par les moyens moraux qu'il faudrait tenter cette réforme. Nous sommes loin de croire à la toute-puissance de la loi, en pareille matière, et nous tenons l'emploi des moyens moraux pour absolument nécessaire ; mais une bonne loi sur le travail des enfants et des femmes ne nuira, en rien, ni à la religion, ni à l'instruction : au contraire, elles les aidera. Nous n'avons pas trop de tous les moyens réunis pour combattre ce péril, et une bonne législation est un puissant moyen ; car si les mœurs font les lois, il arrive souvent aussi que les lois, à leur tour, font les mœurs. Ici encore l'Angleterre nous fournit une preuve, qui n'est pas à dédaigner. Voici, en effet, comment M. Robert Baker, inspecteur des manufactures, s'exprimait, sur ce point, en 1867 :

« C'est à peine, dit-il, si l'on peut découvrir dans nos districts manufacturiers une jambe estropiée ou une épine dorsale déviée par suite du travail des fabriques, à moins qu'il ne s'agisse de quelque vieillard spécimen des anciens jours. Les visages, autrefois pâles et hagards, sont aujourd'hui frais et joyeux ; les formes, qui étaient anguleuses, sont pleines et rondes ; il y a de la gaieté dans la démarche et du bonheur dans la contenance. La condition physique des femmes des manufactures peut être comparée sans désavantage à celle des mères de n'importe quelle campagne, et peut-être n'y a-t-il pas de fait plus important pour l'avenir commercial de l'Angleterre. Il y avait en 1833 au moins 200 mille femmes em-

ployées dans les manufactures du Royaume-Uni.

» C'était une pauvre race amaigrie et à l'aspect découragé. Au dire du docteur Smith, l'éminent chirurgien de Leeds, leurs épaules étaient anguleuses, leurs têtes affaissées, toutes leurs formes étaient privées de cette rondeur qui indique la santé. Maintenant il y en a 400,000, et selon le même chirurgien, elles sont belles, fortes, gaies et heureuses. Tels sont les témoignages concordants, extraits des certificats de chirurgiens ayant fait une enquête dans des manufactures qui emploient au travail des matières textiles 70,000 personnes, dont 40,000 femmes. »

Il faut sans doute, dans ce tableau, faire la part de l'exagération officielle ; mais il n'en reste pas moins établi qu'un résultat matériel important a été obtenu, et nous sommes persuadés que, au point de vue moral, l'action de la loi n'a pas été non plus sans efficacité.

En France, où, grâce à Dieu, la loi trouvera tant d'appui dans les sentiments de charité chrétienne et d'humanité, qui ont survécu à toutes nos révolutions et sont notre gloire la moins contestable, les résultats seront plus heureux encore.

(France nouvelle.) J.-B. JAUGEY.

Chronique générale.

L'Assemblée a définitivement adopté le projet de loi ayant pour objet l'établissement de succursales de la Banque de France dans les départements où il n'en existe pas encore.

L'honorable M. Wolowski, prétendant que l'Assemblée s'ingérait par ce vote dans une question purement administrative, avait proposé de remplacer le projet de loi par un ordre du jour contenant les mêmes conclusions. Mais cette opinion ayant été combattue et réfutée, l'honorable M. Wolowski a retiré sa proposition ; et l'Assemblée a voté, conformément aux conclusions de la com-

15

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Matinale comme toutes les filles de province, Eugénie se leva de bonne heure, et fit sa prière. Puis elle commença l'œuvre de sa toilette, occupation devenue importante, et qui désormais avait un sens.

Elle lissa d'abord ses cheveux châtain, en tordit les grosses nattes au-dessus de sa tête avec le plus grand soin, en évitant que les cheveux ne s'échappassent de leurs tresses, et introduisit dans sa coiffure une symétrie qui rehaussa la timide candeur de son visage, en accordant la simplicité des accessoires à la naïveté des lignes.

Puis, en se lavant plusieurs fois les mains dans de l'eau pure qui lui durcissait et rougissait la peau, elle regarda ses beaux bras

ronds, et se demanda ce que faisait son cousin pour avoir les mains si mollement blanches, les ongles si bien façonnés. Elle mit des bas neufs et ses plus jolis souliers. Elle se lassa droit, sans passer d'œillets.

Enfin, souhaitant, pour la première fois de sa vie, de paraître à son avantage, elle connut le bonheur d'avoir une robe fraîche, bien faite, et qui la rendait attrayante.

Quand sa toilette fut achevée, elle entendit sonner l'horloge de la paroisse, et s'étonna de ne compter que sept heures. Le désir d'avoir tout le temps nécessaire pour se bien habiller l'avait donc fait lever trop tôt.

Ignorant l'art de remanier dix fois une boucle de cheveux, et d'en étudier l'effet, Eugénie se croisa bonnement les bras, s'assit à sa fenêtre, contempla la cour, le jardin étroit et les hautes terrasses qui le dominaient ; vue mélancolique, bornée, mais qui n'était pas dépourvue des mystérieuses beautés, particulières aux endroits solitaires ou à la nature inculte.

Auprès de la cuisine se trouvait un puits

entouré d'une margelle et à poulie maintenue dans une branche de fer courbée, qu'embrassait une vigne aux pampres flétris, rougis, brouis par la saison.

De là, le tortueux sarment gagnait le mur, s'y attachait, courait le long de la maison et finissait sur un bûcher où le bois était rangé avec autant d'exactitude que peuvent l'être les livres d'un bibliophile.

Le pavé de la cour offrait ces teintes noires produites avec le temps par les mousses, les herbes et le défaut de mouvement.

Les murs épais présentaient leur chemise verte, ondée de longues traces brunes.

Enfin, les huit marches qui régnaient au fond de la cour et menaient à la porte du jardin étaient disjointes et ensevelies sous de hautes plantes comme le tombeau d'un chevalier enterré par sa veuve au temps des Croisades.

Au-dessus d'une assise de pierres toutes rongées, s'élevait une grille de bois pourri, à moitié tombée de vétusté, mais à laquelle se mariaient à leur gré des plantes grim-

pantes.

De chaque côté de la porte à claire-voie, s'avançaient les rameaux tortus de deux pommiers rabougris.

Trois allées parallèles, sablées et séparées par des carrés dont les terres étaient maintenues au moyen d'une bordure en buis, composaient ce jardin que terminait, au bas de la terrasse, un couvert de tilleuls. A un bout, des framboisiers ; à l'autre, un immense noyer qui inclinait ses branches jusque sur le cabinet du tonnelier.

Un jour pur et le beau soleil des automnes, naturels aux rives de la Loire, commençaient à dissiper le glacié imprimé par la nuit aux pittoresques objets, aux murs, aux plantes qui meublaient ce jardin et la cour.

Eugénie trouva des charmes tout nouveaux dans l'aspect de ces choses, auparavant si ordinaires pour elle. Mille pensées confuses naissaient dans son âme, et y croissaient à mesure que croissaient au dehors les rayons du soleil. Ses réflexions s'accordaient avec les détails de ce singulier paysage, et les harmonies de son cœur

mission, la loi qui impose à la Banque de France l'obligation de compléter, en quatre ans, son réseau de succursales.

La majorité de la commission du budget a paru très-décidée, dans sa deuxième réunion, à en finir avec la question des indemnités à donner pour les dommages de la guerre, aux départements, aux communes et aux particuliers. La commission ne veut pas qu'il soit fait de distinction entre les communes et les particuliers qui ont payé des contributions en nature et ceux qui ont payé des contributions en argent.

Elle a déclaré à MM. de Goulard et Léon Say qu'elle ne prendrait pas de décision sur la question de la contribution de 140,000,000 de la ville de Paris, avant que le gouvernement lui ait présenté des propositions pour le règlement général de cette question. La commission sera convoquée sans doute la semaine prochaine pour entendre les décisions du gouvernement.

On dément le bruit du retour prochain à Paris de M. Jules Ferry par suite de mésintelligences avec le gouvernement hellénique au sujet de l'affaire du Laurium.

M. Edmond About, qui s'était fait une renommée par ses insultes contre le gouvernement du Pape, est à Rome depuis quelque temps, non pas comme voyageur, mais comme agent officieux de M. Thiers. Un des organes du gouvernement italien, la *Libertà*, adresse à M. Edmond About, sous forme de lettre, des réflexions qu'il est bon de recueillir; notre correspondance de Rome en reproduit une partie; nous les signalons à l'attention de nos lecteurs. La feuille officieuse, dans l'intérêt du bon accord entre notre pays et l'Italie, demande que la France se fasse à l'image de M. About et de M. Fournier.

Les informateurs officieux annoncent que M. Thiers vient d'être mis au courant « des » intelligences du Vatican avec le parti légimiste en France. » C'est probablement M. Edmond About qui aura trouvé cette conspiration. Il n'est pas allé à Rome pour des investigations du genre archéologique, et s'il n'y découvrirait rien en politique, son avenir de diplomate serait évidemment compromis.

Le ministre de la guerre a accepté pour samedi prochain des interpellations au sujet du chiffre de 1,500 fr. pour la prestation en argent des volontaires d'un an.

L'instruction contre les sociétés financières en suspicion continue fort activement. La justice, dit le *Soir*, se trouve cependant fort embarrassée; tant de personnages considérables figurent parmi les membres des conseils d'administration qu'elle tient à bien peser les responsabilités avant de les mettre sur la sellette.

firent alliance avec les harmonies de la nature.

Quand le soleil atteignit un pan de mur d'où tombaient des cheveux de Vénus aux feuilles épaisses, à couleurs changeantes comme la gorge des pigeons, de célestes rayons d'espérance illuminèrent l'avenir pour Eugénie, qui désormais se plut à regarder ce pan de mur, ses fleurs pâles, ses clochettes bleues et ses herbes fanées, auxquelles se mêlèrent un souvenir gracieux comme ceux de l'enfance.

Le bruit que chaque feuille produisait dans cette cour sonore, en se détachant de son rameau, donnait une réponse aux secrètes interrogations de la jeune fille, qui serait restée là pendant toute la journée, sans s'apercevoir de la fuite des heures.

Puis vinrent de tumultueux mouvements d'âme. Elle se leva fréquemment, se mit devant son miroir, et s'y regarda comme un auteur de bonne foi contemple son œuvre pour se critiquer et se dire des injures à lui-même.

— Je ne suis pas assez belle pour lui.

En effet, ce n'est pas à la légère qu'on peut lancer des mandats d'amener et faire asseoir sur le banc des accusés des généraux de division, des députés, des grands-croix de la Légion-d'Honneur, des commandeurs de l'ordre du Bain, etc. Or, il y a, parmi les administrations des compagnies en cause, des personnes investies de toutes ces dignités.

Le banquier Le Pelletier n'est pas seulement poursuivi comme directeur du Crédit communal, mais aussi comme ancien banquier de la compagnie du canal des Cinq-Villes, à laquelle il n'a jamais rendu des comptes suffisants des fonds qu'il a percus par suite de l'émission de ses obligations.

M. Max, directeur du canal des Cinq-Villes, est arrêté préventivement. Il ne s'agit pour lui que de complicité présumée avec Le Pelletier et Caperon, qui ont compromis le capital de la Société qu'il gérait.

La commutation de la peine de Charles Lullier, qui avait été annoncée par plusieurs journaux, ne paraît pas devoir se confirmer.

Le prisonnier, qu'on n'a pas voulu écrouer au bagne de Toulon, par respect pour les épaulettes de lieutenant qu'il a portées, vient d'être mis à la prison maritime de Saint-Gervais, en attendant le prochain départ pour la Nouvelle-Calédonie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 janvier.

M. Tirard dépose un projet de loi tendant à déclarer que les droits sur les matières premières ne seront appliqués qu'après que des droits auront été établis sur les produits étrangers fabriqués avec des matières similaires; il demande l'urgence, laquelle est prononcée.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Flottard et plusieurs de ses collègues ayant pour objet la réglementation des travaux de l'Assemblée nationale.

M. Pâris. — Une proposition semblable a déjà été rejetée; M. Flottard et quelques-uns de ses collègues la reprennent, je crois qu'il suffira de quelques considérations pour prouver qu'elle ne doit pas être acceptée. La plupart des commissions importantes vont avoir terminé leurs travaux; celles qui subsistent encore ne sont pas gênées par les séances publiques, attendu qu'elles ont toute la matinée pour se réunir.

La marche que l'on propose désorganiserait toutes les commissions, car beaucoup de membres font partie de plusieurs commissions; s'ils sont convoqués le même jour, ils ne pourront se rendre dans chaque réunion, l'examen et la discussion des propositions deviendront impossibles.

Si d'ailleurs l'Assemblée consentait à consacrer certains jours au travail des commissions, il me paraîtrait mauvais de fixer un jour par semaine pour cela. M. le président en nous soumettant la fixation de l'ordre du jour nous proposerait, lorsque l'ordre du jour lui paraîtrait peu chargé, de ne siéger

Telle était la pensée d'Eugénie, pensée humble et fertile en souffrances.

La pauvre fille ne se rendait pas justice; mais la modestie, ou mieux la crainte, est une des premières vertus de l'amour.

Eugénie appartenait bien à ce type d'enfants fortement constitués, comme ils le sont dans la petite bourgeoisie, et dont les beautés paraissent vulgaires; mais si elle ressemblait à la Vénus de Milo, ses formes étaient ennoblies par cette suavité du sentiment chrétien qui purifie la femme et lui donne une distinction inconnue aux sculpteurs anciens.

Elle avait une tête énorme, le front masculin mais délicat du Jupiter de Phidias, et des yeux gris auxquels sa chaste vie, en s'y portant tout entière, imprimait une lumière jaillissante. Les traits de son visage rond, jadis frais et rose, avaient été grossis par une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de traces, mais qui en avait détruit le velouté de la peau, néanmoins si douce et si fine encore que le pur baiser de sa mère y traçait passagèrement une mar-

que cinq fois par semaine; mais la mesure ne serait pas absolue comme on nous le propose.

M. Flottard. — L'Assemblée a voté l'urgence à une grande majorité, la commission qui a été chargée de l'examen l'a acceptée; si l'Assemblée l'accepte, elle évitera deux inconvénients: ou bien que les commissions soient interrompues par la séance publique au moment où la discussion devient intéressante, ou bien que les membres de certaines commissions négligent d'assister à la séance publique pour continuer leurs travaux.

La contre-proposition de M. Pâris, consistant à confier à M. le président l'initiative d'un jour consacré au travail des commissions, ne remplirait pas le même but; pour que nous ayons des séances bien remplies, il faut que les rapporteurs aient le temps de rédiger leurs rapports, il faut que nous ayons le temps de lire tous les documents qu'on nous remet, ce qui nous est impossible en ce moment. Le mercredi à l'avantage de partager la semaine en deux parties à peu près égales, puisque le samedi est consacré spécialement aux pétitions.

Nous comptons que cette décision empêchera de se reproduire ce fait que des rapporteurs montent à la tribune pour dire qu'ils ne sont pas encore prêts, ou qu'une discussion est ajournée parce que les représentants ne sont pas suffisamment au courant de la question.

M. de Ventavon combat la proposition en s'appuyant sur les précédents parlementaires; il rappelle que l'Assemblée a déjà interrompu une première fois ses travaux jusqu'au 11 novembre, une seconde fois à la fin de décembre jusqu'au 6 janvier. Voilà, ajoute-t-il, qu'on propose un jour de repos par semaine. (Bruyantes interruptions.)

Les commissions législatives sont-elles en retard, ou n'est-ce pas au contraire l'arriéré des projets de loi qui ne peut prendre place à l'ordre du jour des séances publiques? Il y a 97 rapports complets ou sommaires déposés, les commissions fonctionnent donc sans relâche; les grandes commissions ont déposé un grand nombre de rapports. Les retards proviennent donc de ce qu'il y a trop peu de séances publiques. Nous avons encore à voter la loi sur l'instruction primaire, la loi sur la réorganisation de l'armée, la loi électorale; vos séances sont tellement remplies que vous ne pouvez plus consacrer de séance aux rapports de pétitions.

La proposition de M. Flottard serait inefficace. Une partie de l'Assemblée habite Paris, l'autre Versailles; je crains que la première ne reste à Paris quand elle n'aura plus l'attrait des séances publiques.

La Chambre a déjà donné des marques de son désintéressement; qu'elle ne perde pas son prestige, qu'elle se montre infatigable. (Applaudissements à droite.)

M. Flottard. — M. de Ventavon a avoué que 50 rapports avaient été déposés; eh bien, cela fait autant de commissions à former; d'ailleurs il y a un grand nombre de commissions qui ne sont pas prêtes, quoi qu'en ait dit le précédent orateur. L'Assemblée est une des plus laborieuses qui aient jamais existé, mais il faut bien penser que le travail le plus sérieux est celui des bureaux. La discussion n'est-elle pas plus rapide lorsque tous les membres ont étudié les projets?

M. de Tillancourt demande qu'on vote d'abord

sur le principe même, puis ensuite sur la fixation du jour.

La proposition de M. Flottard consiste à fixer l'ouverture des séances à deux heures et demie, et à consacrer le mercredi au travail des commissions.

M. de la Sicotière présente un amendement aux termes duquel ce serait le samedi qui serait réservé aux travaux intérieurs; il demande qu'on statue d'abord sur le principe.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si l'Assemblée consacrerait ou non un jour par semaine aux travaux intérieurs; il a été déposé une demande de scrutin; il y est procédé; en voici le résultat:

Nombre de votants : 612
Majorité absolue : 307
Pour : 273
Contre : 339

L'Assemblée n'a pas adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Paul Morin, relative aux associations syndicales agricoles.

M. Marcel Barthe défend le projet de loi au nom de la commission contre les attaques dirigées contre lui par M. Lenoël dans son discours d'hier; l'orateur s'étend longuement sur les avantages des dispositions proposées par la commission.

M. Benoist-d'Azy se demande où on trouvera les fonds nécessaires qui sont considérables, et pense qu'il y a là impossibilité. Il pense qu'il faudrait une institution semblable à celle des banques d'Écosse.

M. Clapier. — Ce qui manque à la petite propriété agricole, c'est le capital; la loi que nous vous proposons aura pour effet de le lui fournir ou du moins de l'aider à se le procurer.

M. Guibal présente quelques observations sur le projet de loi.

M. le président. — Ce projet de loi est tellement contesté que je ne saurais le mettre aux voix, lorsque tant de membres sont absents. (Exclamations! Bruit.)

L'article 1^{er}, qui accorde aux associations agricoles les avantages accordés par la loi du 21 juin 1865, est mis aux voix et rejeté à une immense majorité.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

M. Tallon déclare que la commission a, suivant le désir de l'Assemblée, transformé le projet; l'article 1^{er} a été modifié en ce sens que les femmes n'y sont plus comprises, et que l'on a ajouté « travail industriel, » afin de préciser les prescriptions de la loi.

Nous avons également abaissé à douze ans la limite de treize ans primitivement fixée; enfin, pour certaines industries spéciales, nous avons consenti à ce que les conditions du travail des enfants fussent déterminées par des règlements d'administration publique.

M. Pernolet présente un amendement tendant à ajouter à l'article 1^{er} les mots: « hors de la famille, » et ceux-ci: « dans tout atelier consacré exclusivement à une spéculation commerciale. »

qui donnait sur l'escalier, et tendit le cou pour écouter les bruits de la maison. — Il ne se lève pas, pensa-t-elle en entendant la tousserie matinale de Nanon, et la bonne fille aller, venir, balayer la salle, allumer son feu, enchaîner le chien et parler à ses bêtes dans l'écurie.

Aussitôt Eugénie descendit, et courut à Nanon qui trayait la vache.

— Nanon, ma bonne Nanon, fais donc de la crème pour le café de mon cousin.

Nanon partit d'un gros éclat de rire.

— Mais, mademoiselle, il aurait fallu s'y prendre hier. Je peux pas faire de la crème. Qu'il est mignon, votre cousin! Il est mignon, mignon, mais vraiment mignon! Vous ne l'avez pas vu dans sa chambrelou que de soie et d'or. Je l'ai vu, moi. Il porte du linge fin comme le surplus de M. le curé.

(La suite au prochain numéro.)

que rouge. Son nez était un peu trop fort, mais il s'harmoniait avec une bouche d'un rouge de minium, dont les lèvres à mille raies étaient pleines d'amour et de bonté. Le col avait une rondeur parfaite....

Eugénie, grande et forte, n'avait donc rien du joli qui plaît aux masses, mais elle était belle de cette beauté si facile à méconnaître, et dont s'éprennent seulement les artistes.

Cette physionomie calme, colorée, bordée de leur comme une jolie fleur fraîche éclosée, reposait l'âme, communiquait le charme de la conscience qui s'y reflétait et redemandait le regard.

Eugénie était encore sur la rive de la vie, où fleurissent les illusions enfantines, où se cueillent les marguerites avec des délices plus tard inconnues; aussi se dit-elle en se mirant, sans savoir encore ce qu'était l'amour:

— Je suis trop laide, il ne fera pas attention à moi.

Puis elle ouvrit la porte de sa chambre

M. Tallon combat l'amendement, qui est mis aux voix et repoussé.

Après quelques observations de MM. Wolowski et de Tillancourt, l'article 1^{er} est mis aux voix et adopté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis plusieurs jours, nous avons un temps rigoureux : le ciel était clair, chaque nuit il gelait, le toit des maisons était blanchi le matin, et la glace apparaissait dans les ruisseaux.

Il paraît que ce sera tout ce que nous verrons de l'hiver. Dès hier soir, le ciel s'est assombri ; le grésil, la neige, la pluie ont tombé toute la nuit, et ce matin le thermomètre est monté à deux degrés au-dessus de zéro.

S'il faut en croire les prévisions de l'Observatoire, nous allons, à partir du 1^{er} février, entrer dans une nouvelle série de pluies qui ne durera pas moins d'un mois.

Un violent incendie s'est déclaré à Poitiers, l'avant-dernière nuit, vers 3 heures, dans la teinturerie de M. Dugeley, rue de la Chaussée. Les flammes ont pris immédiatement une grande extension ; les ateliers, larges de 8 mètres, ont été brûlés sur une longueur d'environ 30 mètres. Ils contenaient une machine à vapeur, de nombreux cylindres servant à l'impression et au satinage des étoffes, des séchoirs, un matériel complet de teinturerie, ainsi que beaucoup d'étoffes appartenant aux clients de M. Dugeley. Tout a été consumé ; il ne reste plus que les gros murs et les morceaux de fer provenant des machines et des appareils.

Tout le régiment de chasseurs, les 3 brigades de gendarmerie, sont accourus sur le lieu du sinistre dès le premier moment, et ont aussitôt commencé à éteindre le feu avec beaucoup d'énergie et de dévouement. Presque en même temps sont arrivés les pompiers avec les pompes de la ville et celle de la gare ; les secours ont été organisés par eux avec l'énergie, le courage et l'habileté dont ils ont donné déjà tant de preuves ; beaucoup d'habitants du quartier ont contribué aux travaux de sauvetage, et hier matin, à 7 heures, le feu était complètement éteint.

M. le préfet de la Vienne et toutes les autorités étaient au milieu des travailleurs.

Des gants nettoyés avec de la benzine avaient été suspendus le soir à des fils de fer à un mètre environ au-dessus d'un réchaud, pour les faire sécher plus vite. On pense que les émanations gazeuses de la benzine auront pris feu et déterminé l'incendie.

Les pertes causées par cet incendie sont évaluées à la somme de 25,000 francs. M. Dugeley était assuré à la Générale pour la somme de 48,000 francs.

Le ministre de la guerre vient de décider que cette année, comme l'année dernière,

des chevaux de l'armée seraient mis à la disposition des cultivateurs qui en feraient la demande.

Il arrive fréquemment, depuis quelque temps, que des dépêches adressées au ministre de la guerre ne lui parviennent qu'avec un certain retard, parce que, au lieu d'être envoyées à Versailles, où il réside, elles sont dirigées sur les bureaux de l'administration centrale, à Paris.

Il paraît donc utile de rappeler que, comme l'indiquait une note insérée au Journal officiel du 16 juin 1874, les paquets volumineux relatifs à la comptabilité ou au matériel et n'ayant pas un caractère d'urgence, ainsi que les pièces qu'il est d'usage de transmettre par bordereaux, doivent seuls être dirigés sur les bureaux du ministère, à Paris.

Quant aux autres dépêches, elles doivent être adressées directement à Versailles, où se trouve le service chargé d'en faire l'ouverture et la répartition.

Il en est de même pour toutes les réponses aux dépêches ministérielles, que ces dépêches soient datées de Paris ou de Versailles.

M. Vernaude, entrepreneur des travaux de la ligne de Poitiers à Saumur et de Poitiers à Bressuire, a adressé à l'Echo du Poitou la lettre suivante :

« Neuville-de-Poitou, le 24 janvier 1873.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que si dans votre ville il se trouve des ouvriers inoccupés ou désirant travailler sur les travaux de chemins de fer, je vous serais bien reconnaissant et obligé de me les envoyer à Neuville-de-Poitou (Vienne), près Poitiers, endroit où je suis actuellement pour exécuter plusieurs lignes de chemin de fer, et où j'embauche cinq cents ouvriers terrassiers, carriers et manœuvres à d'excellentes conditions et à des prix élevés.

» Le travail pourra durer deux ans et sera très-important ; des logements existent sur tout le parcours des travaux.

» Veuillez, je vous prie, faire publier et faire ce qu'il vous sera possible pour m'en envoyer un grand nombre. »

La condamnation à mort prononcée contre Pavillon, l'assassin du sieur Bouton, de René (Sarthe), a été commuée en la peine des travaux forcés à perpétuité.

UN NAUFRAGE AUX SABLES-D'OLONNES.

Le dimanche 19 janvier, pendant la tempête qui a causé sur nos côtes d'irréparables malheurs, une barque de pêche, ayant à son bord huit hommes, rentra aux Sables. Il était environ cinq heures du soir. Depuis longtemps déjà elle était en détresse ; au prix d'efforts inouïs, l'équipage était parvenu à l'amener en face de la rade. Ces infortunés pêcheurs touchaient au port, ils semblaient sauvés, lorsqu'en virant de bord ils sont pris par le travers et précipités, eux

avec leur embarcation, sous les vagues qui, à ce moment, atteignaient une hauteur prodigieuse.

Ce n'est que dans l'après-midi du lendemain que la mer a rejeté successivement sept cadavres de naufragés.

L'astronome Nick, de Périgueux, fait les prédictions suivantes pour le mois de février :

La direction des forces restant à peu près la même, ainsi que l'importance de la déclinaison, le mois de février aura une certaine analogie avec le précédent, sur la France et sur les pays limitrophes.

A part les époques critiques indiquées plus loin, la première quinzaine présentera un temps assez beau et relativement doux, principalement sur le Midi, les bourrasques dominant sur la zone supérieure (Pays-Bas, Danemark, Norvège).

Les courants se rapprocheront de nous pendant la seconde quinzaine, qui sera plus accidentée, plus humide, avec ciel souvent couvert ou brumeux ; température plus basse, gros temps sur nos côtes, crues d'eau.

Quelques gelées partielles du 8 au 24. Dépression barométrique avec vent, pluie ou neige, suivant les régions ou l'altitude, vers le « 1^{er} », équiline ascendant, conjonction de Vénus ; le 4, quadrature ; le 9, lunestice boréal ; le 13, syzygie, conjonction et opposition de Jupiter ; le « 16 », équiline descendant ; le « 20 », quadrature, conjonction de Mars et de Mercure ; le 23, lunestice austral, conjonction de Saturne ; le « 27 », syzygie, périgée, conjonction de Mercure.

Les périodes du « 4^{er} au 5 », du (8 au 11), du « 14 au 18 », du « 20 au 23 » et du 25 au « 28 » sont à redouter pour les gens de mer.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone ; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

CHEMIN DE FER DE POITIERS-SAUMUR.

Le 3^e quart des actions doit être payé le 31 janvier au plus tard. A partir de cette date, M. Lecoy ne recevra plus.

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Les bruits que nous rapportons ci-dessous et que nous souhaitons vivement de voir démentir, circulent dans quelques cercles politiques. Voici ce qu'on dit :

Les cabinets de Saint-Petersbourg, de Berlin, de Vienne, n'auraient pas caché à M. Thiers le vif déplaisir que leur causent les encouragements, tout au moins tacites, que donne à la démagogie la conduite générale de son gouvernement.

L'opinion de la diplomatie serait presque unanime pour voir dans ce fait la cause de la sympathie que divers gouvernements ont

montrée à la famille impériale, à l'occasion de la mort de Napoléon III.

On dit aussi, quant aux combinaisons qui ont été poursuivies pour obtenir les garanties financières destinées à rapprocher l'époque de la complète libération du territoire français, que l'Allemagne aurait déclaré que ces garanties lui paraissent suffisantes au point de vue financier, mais qu'usant du droit que lui confère la dernière convention, elle ne pourrait les accepter, pour ce motif que le gouvernement de la République, dans l'ensemble de sa conduite, n'offrirait pas, pour l'avenir, une sécurité absolue pour les intérêts de l'Allemagne.

On ne peut se dissimuler que la conduite du gouvernement, l'appui que lui donne si bruyamment le parti radical, sa faiblesse à l'égard de certains hommes, la protection qu'il leur accorde même, que cet ensemble de faits, qui motive si justement les griefs des conservateurs, n'est pas fait pour enlever à ces bruits, qui ne manquent pas de gravité, la créance que leur accordent des hommes politiques considérables.

Il est de l'intérêt du gouvernement, s'ils ne sont pas fondés, de les démentir, non pas dans ces termes vagues où excelle la rédaction administrative, mais par une déclaration formelle, précise, et que l'avenir ne vienne pas contredire.

On chuchotait, avant-hier soir, dans les couloirs de l'Assemblée, un bruit d'assez fâcheux augure.

M. Thiers, disait-on, se montrait mécontent du travail de la commission des Trente ; il n'accepterait pas le projet tel qu'il est ; il insisterait notamment sur la faculté d'être entendu par la Chambre dans les interpellations sur la politique intérieure, lorsqu'il jugerait son intervention nécessaire.

Des esprits inquiets voyaient déjà une crise imminente.

Ces craintes ne sont peut-être pas dénuées de tout fondement ; mais n'y entre-t-il pas aussi beaucoup d'exagération ? (Presse.)

On lit dans la Patrie :

On nous assure que les démarches les plus actives faites dans ces derniers temps, en faveur de la fusion des deux branches de la famille de Bourbon, l'ont été par M. le duc Decazes, à qui l'on devrait la situation actuelle.

M. le duc Decazes, ajoute-t-on, ne se croit pas au bout de ses peines, et les négociations dont il s'est chargé ne seraient pas encore arrivées à leur terme.

On s'attend à une séance importante pour aujourd'hui sur les marchés de Lyon.

Les membres de la gauche inscrits pour prendre la parole sont : MM. Ferouillat, Challemeil-Lacour, Ducarre, Ordinaire, Milaud.

M. de Guiraud représentera la droite.

Pour les articles non signés : P. GODET.

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVII.

DISGRACE DE SVININ

(Suite.)

Le prisonnier pâlit affreusement, l'abbé Rascomsky faisait partie de la troupe conduite par César ; cette troupe avait donc elle aussi été anéantie ?

— Tu mens, dit-il, en affectant de sourire.

— Ah ! je mens, chien, grogna Krapoulof, lis donc de tes yeux, brute que tu es, et il lui montra sur le fatal registre le nom du saint prêtre qui à Atrada avait, au péril

de sa vie, sauvé celle de son ignoble bourreau.

— Honneur aux martyrs ! murmura Chusco, en courbant la tête. Oh mon Dieu ! que votre volonté soit faite et non la nôtre !

— Portez-le à son chenil, et doublez-lui la chaîne, commanda Krapoulof à deux de ses aides ; c'est un animal dangereux.

Les valets le traînèrent, en maugréant, à travers d'obscurs corridors, à l'étage inférieur et le poussèrent dans un cachot infect, n'ayant pour tout meuble qu'une sorte de litière humide, puis, sans pitié pour les affreuses douleurs qu'il devait éprouver, ils cadencèrent autour de sa jambe tuméfiée, de ses poignets et de sa ceinture, une quintuple chaîne, scellée dans le mur et lui permettant à peine de s'étendre sur le sol.

Puis ils sortirent, en le raillant sur l'amitié que lui portait Krapoulof, et fermèrent à triple tour la porte derrière eux.

— Pauvre Pologne ! pauvre Thadéa ! pauvre Etienne ! gémit Chusco, en s'affaissant comme un cadavre.

CHAPITRE XXVIII.

LES REPRESENTATIONS D'ABRAHAM.

En se séparant de Chusco, César s'était enfoncé dans les bois, suivant l'ordre qu'il en avait reçu.

Les Polonais marchaient rapidement, sans regarder en arrière, tressaillant à chaque décharge lointaine, et ne s'arrêtant pas, de peur de ne pouvoir pas résister au désir de secourir les frères qui mouraient pour eux, sur les bords de la Varta, ou de les venger.

Tous gardaient un douloureux silence ; des larmes sillonnaient le mâle visage des plus jeunes, sans qu'ils songeassent à les dissimuler, les plus âgés mordaient leurs moustaches grises pour cacher leur émotion et serraient avec fureur la hampe de leurs faux ébréchées.

Ils cheminèrent ainsi pendant plus d'une heure, droit devant eux, toujours dans la forêt, profonde et muette, écoutant, mais n'entendant plus rien.

Tout à coup, à leur gauche, apparut, à

travers les arbres, une longue et haute chaussée de couleur brune, la chaussée du chemin de fer.

Entre la chaussée et la forêt s'ouvrait une clairière, large de cinq cents pas, longue d'une verste.

— Si nous nous arrêtons ici, dit César à l'abbé Rascomsky, peut-être Chusco....

Il n'osa pas achever.

— Non, fit le prêtre, d'une voix émue, si Dieu a voulu le sauver, il nous rejoindra, n'importe où ; si, au contraire, il n'est plus, nous perdrons un temps précieux. Notre devoir est de rejoindre nos frères, de l'autre côté du chemin de fer ; plus tard, ce serait impossible.

— Qui sait si la voie n'est pas déjà gardée, comme là-bas ?

— On pourrait y envoyer des éclaireurs.

— Pour qu'ils se fassent tous tuer inutilement, comme à l'assaut du train de Tcheskove. Ce sont des lions, que personne ne peut retenir quand ils ont senti l'odeur du sang.

(La suite au prochain numéro.)

**C'est inouï ! C'est incroyable !!
C'est fabuleux !!!**

Voulez-vous vous en assurer ? Rien n'est plus facile. Tenez, voici comment il faut vous y prendre :

Demandez au facteur pour 4 fr. 25 c. de timbres-poste ; mettez ces timbres dans une enveloppe, avec votre adresse, et envoyez le tout à M^{me} Marie Condat, directrice de la Photographie pour tous, rue Malbec, 94, à Bordeaux.

Par retour du courrier, vous recevrez une collection de 106 PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS des principales célébrités du jour.

Inutile de dire que, dans cette collection, se trouvent Thiers et Gambetta, un grand nombre de députés, d'écrivains illustres, de membres du clergé, etc., etc.

Cette collection est, sans contredit, le *plus ultra* DE TOUT CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'À PRÉSENT.

MUSIQUE

UN NOUVEAU JOURNAL DE MUSIQUE.

Nous signalons aux amateurs de musique, pianistes et chanteurs, une très-heureuse création due à MM. Enoch père et fils, les excellents éditeurs de la collection Litolf, boulevard Saint-Martin, n° 23, à Paris. On sait quelle grande économie la collection Litolf a fait réaliser sur le prix de la musique, jusqu'alors très-élevé, et il n'est personne qui ne possède quelques-uns des spécimens aussi correctement gravés qu'imprimés à bon marché des œuvres des grands maîtres. MM. Enoch ont voulu appliquer ce système à la musique moderne. Sachant combien il est difficile aux amateurs de se procurer de bons morceaux qu'il faut chercher à grand prix au milieu de tant de productions médiocres, ils ont réuni dans deux recueils paraissant tous les mois des morceaux de piano et de chant dus aux meilleurs compositeurs contemporains de tous les pays.

Ce mode de publication remplace avec avantage l'ancien « abonnement », les personnes qui y souscriront recevant chaque mois un choix de morceaux dont elles seront propriétaires, à des conditions plus minimes que celles de l'ancien mode.

Les deux recueils portent le titre de *Monde musical*. L'édition A contient les morceaux pour piano seul ; l'édition B, les morceaux pour piano et chant. Le prix de chaque édition est de 3 fr. pour trois mois, 6 fr. pour six mois, 10 fr. pour l'année. Les deux éditions réunies coûtent 18 fr. par an.

Voici le sommaire des deux numéros parus le 1^{er} janvier :

ÉDITION A.

DUPRATO. *Salterello.*
R. DE VILBAC. *Pompadour. Gavotte.*
GIBSONE. *Les Bavardes.*
THOMÉ. *Caprice.*
MACFARREN. *Canzonetta.*
RONGÉ. *L'Étoile.*

ÉDITION B.

ABT. *Songe d'amour.*
RONGÉ. *Do, do, l'enfant do.*
FRANCK. *Roses et papillons.*
METZDORFF. *Solitude.*
CHESNEAU. *Le Bois joli.*
SMART. *L'Adieu du marin.*

Les directeurs du *Monde musical* se sont en outre assuré la collaboration de MM. Arditi, Blumenthal, Brisson, Delibes, Dupont, Guiraud, Gevaert, Jungmann, Kücken, Lavignac, Lenepveu, Masset, Philippot, Reyer, Silas, Wekerlin, etc., dont les œuvres seront publiées successivement.

Le *Monde musical* donne de 150 à 180 morceaux par an, pour 18 fr., ce qui met le prix du morceau à 10 centimes.

On peut s'abonner dans nos bureaux, ou chez les marchands de musique et libraires, ou directement chez MM. Enoch père et fils, boulevard Saint-Martin, 23, et rue Meslay, 30, à Paris.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre. La première livraison a paru le 1^{er} janvier.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

SOMMAIRE du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

TEXTE.

N° 1. — Jeanne d'arc, 1. — Les Souliers d'enfant, nouvelle, 2. — Travail et méditation, 3. — Aspirations des peuples, 3. — Épisode de la Saint-Barthélemy : le vicomte d'Orléans, 3. — Denis Riocreux, 4. — L'animal parlant ; ce qu'il dit, 5. — Pensées stoïciennes, 7. — Langage des formes, 7. — Le Salut par l'épargne, 7. — Au sujet d'un vaisseau construit en sept heures, 7. — Un Filtre à bon marché, 8.

N° 2. — Couteau de chasse moresque et sa gaine, 9. — Les Souliers d'enfant, nouvelle (fin), 10. — Le Songe du patrice romain, par Murillo, 11. — Barrages grands et petits, 14.

N° 3. — Le Droit et la Force, 17. — Histoire d'un mur, nouvelle, 18. — Nouveau théâtre d'Angers, 20. — La Moisson dans les cactus, 21. — Fables littéraires d'Yriarte : Par hasard, ou l'Ane joueur de flûte, 22. — Mademoiselle de Schurmann, 22.

N° 4. Les Confitures, 25. — L'Homme et les Animaux, 26. — Maximes de quelques théosophes, 27. — Anecdotes historiques : Présence d'Esprit, 27. — Conseils sur l'art de modeler, 27. — Histoire d'un mur, nouvelle (fin), 30. — La Pipée aux grues et aux corneilles, 31.

GRAVURES.

N° 1. — Jeanne Darc ; inspiration et résolution, par Chapu (Salon de 1872 ; Sculpture) 1. — Denis Riocreux, par Henri Regnault, 5. — Un Filtre à bon marché, 8.

N° 2. — Couteau de chasse et sa gaine ayant appartenu au marquis de Valseca, 9. — Le Songe du patrice romain et de sa femme, par Murillo, 12. — Le Patrice romain et sa femme à l'audience du pape, par Murillo, 13. — Barrage sur la Seine, à Suresnes, 16.

N° 3. — La force prime le droit, par A.-E. Méry (Salon de 1872), 17. — Le nouveau Théâtre d'Angers, 20. — La Moisson dans les cactus, 21. — Anna Schurmann, portrait peint par elle-même, 24.

N° 4. — Les Confitures, par Ph. Rousseau (Salon de 1872), 25. — L'Art de modeler (3 grav.), 28. — Médaille de Henri II, 29. — Chasse aux grues, d'après Jean Stradan, 32.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, le dyspepsie, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalésière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez M. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 80	» 40	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	371 25	»	3 75
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	430	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	477 50	»	»
5 % Emprunt	87 65	» 20	»	Crédit Mobilier	955	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»
Emprunt 1872	89 75	» 30	»	Crédit foncier d'Autriche	385	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209 50	» 50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	520	»	2 50	Orléans	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	5	Est, jouissance nov.	865	»	8 75	Paris-Lyon-Méditerranée. .	268 50	»	»
— 1865, 4 %	447 50	»	1 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	581 25	»	1 25	Est	269 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé. .	280	»	50	Midi, jouissance juillet. . .	986 25	»	3 75	Nord	283 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	244	»	»	Orléans, jouissance octobre. .	845	»	»	Ouest	268 50	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	520	»	»	Midi	269 25	»	»
Banque de France, j. juillet. .	4395	» 20	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	720	»	6 25	Deux-Charentes.	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	632 50	»	3 75	Compagnie parisienne du Gaz.	73	»	4	Vendée	212 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	Société Immobilière, j. janv. .	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	485	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45
— (s'arrête à Angers).	9	—	02
— omnibus.	1	—	33
— soir,	4	—	13
— express.	7	—	27
— omnibus.			

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	20
— omnibus.	9	—	50
— express.	12	—	38
— omnibus.	4	—	44
— soir,	10	—	30
— express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^{re} BESSON, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Trémont et de la Fosse-de-Tigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche 25 février 1873, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^{re} Besson, notaire à Martigné-Briand.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 26 décembre 1872, enregistré.

Et à la requête de M. Jacques Martineau, propriétaire, demeurant à Gonnord, agissant en vertu des dispositions des articles 1,166 et 2,205 du Code civil, et comme exerçant les droits et actions du sieur René-Pierre Chopin et de dame Marie-Céleste Marcheton, son épouse, demeurant actuellement à Fontevault, ses co-débiteurs solidaires, ci-après nommés :

Poursuivant, ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Hilaire Humeau, clerc de notaire, demeurant à Argenton-Château, ayant M^{re} Albert pour avoué constitué ;

2^o M^{me} Marie-Céleste Marcheton, épouse de M. René-Pierre Chopin, ancien chaufournier, demeurant précédemment à Tigné, et actuellement à Fontevault, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ;

3^o M. Pierre-René Chopin, ci-dessus qualifié et domicilié, comme administrateur légal des biens de Marie Chopin, sa fille mineure ;

4^o M. Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. René-Pierre Chopin, ci-dessus qualifié et domicilié ;

Ayant M^{re} Chedéau pour avoué constitué ;

Il sera procédé, le dimanche 25 février 1873, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^{re} Besson, notaire à Martigné-Briand, à la vente par licitation et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

ARTICLE 1^{er}.

Immeubles indivis entre les époux Chopin et leur fille.

1^{er} LOT.

Trois ares 52 centiares de terre, au Jardin-Catroux, derrière les bâtiments de Lucet, en deux parties, n° 819, section A du plan cadastral de la commune de Trémont, joignant au midi ces bâtiments, au nord Onillon, au levant le chemin.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 fr.

2^o LOT.

Quinze ares de terre, au même lieu du Jardin-Catroux, n° 798 et 799, section A du plan cadastral de la commune de Trémont, joignant au midi Pommereau, au levant

A reporter. 80 »

Report. 80 »
Onillon, au couchant le chemin.
Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci. 350 »
5^o LOT.

La moitié, vers levant, de 1 hectare 46 ares 55 centiares de vigne, à Marmaude, n° 955, section A du plan cadastral de la commune de la Fosse-de-Tigné, joignant au couchant Pommereau, des autres parts des chemins.

Mise à prix, quatorze cent quatre-vingts francs, ci. 1,480 »

Total des mises à prix, mille neuf cent dix francs, ci. 1,910 »

ARTICLE 2^o.

Immeubles dépendant de la succession de M^{re} Marie Humeau.

1^{er} LOT.

Quarante-sept ares de terre, au Fournier, commune de Trémont, n° 3, section A du plan cadastral, joignant au midi les héritiers Pommereau, au nord Rouleau, au levant Pommereau, au couchant Rabard et Gaschet.

Mise à prix, mille trois cent cinquante francs, ci. . 1,350 fr.

2^o LOT.

Soixante-treize ares 45 centiares de vigne, au canton de Marmande, au levant d'un plus grand morceau, n° 955, section A du plan cadastral de la commune de la Fosse-de-Tigné, joignant au couchant Pom-

A reporter. 1,350 »

Report. 1,350 »
mèreau, des autres parts des chemins.
Mise à prix, deux mille quarante francs, ci. 2,040 »
5^o LOT.

La moitié, à prendre vers levant, du morceau de terre de la Grande-Pièce, n° 70 de la section A du plan cadastral de la commune de Trémont. Cette moitié contenant environ 75 ares, joignant au nord Onillon et au couchant Soulard.

Mise à prix, deux mille deux cent cinquante francs, ci. 2,250 »

4^o LOT.

Le Pré-de-la-Planche, contenant 14 ares 75 centiares, n° 1,041, section A de la commune de Trémont, joignant au midi la route de Trémont à Cernusson, au levant M. Plessis, au couchant Pommereau.

Mise à prix, sept cent cinquante francs, ci. 750 »

Total des mises à prix, six mille trois cent quatre-vingt dix francs, ci. 6,590 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{re} BESSON, notaire à Martigné-Briand, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

3^o A M^{re} CHEDÉAU et ALBERT, avoués co-licitants.

Dressé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné, le 27 janvier 1873.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le 29 janvier 1873, 1^{er} case. Reçu un franc

quatre-vingts centimes, décime compris.
Signé : ROBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 27 janvier courant, le sieur Pierre Martineau, marchand, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelie, a été déclaré en état de faillite ouverte ; M. Jules Brière a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier, syndic de la faillite.

Le greffier du Tribunal, (52) CH. PITON.

Etude de M^{re} POULET, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 10.

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean, UNE MAISON ET VASTES MAGASINS Rue Saint-Jean, n° 44 et 46. S'adresser audit M^{re} POULET. (53)

A LOUER

Présentement, UNE MAISON Rue de la Cocasserie, n° 14, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve TASSE, qui l'habite. (48)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal. Saumur, imp. de P. GODET.